

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE et le douze du mois de juillet, 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

Présents : MM. MATHERON, BONNIOT, MONGEON, PIERSON, BERNARD, BERMOND, ORAND, CARMEL, TISSEYRE, REBOUL, PARRON.

Absent(s) : MM. GARCIA.

Pouvoir(s) : MM. LEFEBVRE à CARMEL, PEYRICHOU à MATHERON, GAILLARD à BONNIOT.

MM. BERNARD Laurent a été nommé(e) secrétaire.

Début de la séance : 20h30

Délibérations

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2016**
Approuvé sans réserve.

N° 2016-52 Affaire commune de Lus-la-Croix-Haute / M. GALEA – délégation au Maire pour ester en justice devant le Président du TGI de Valence

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à ester en justice et à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal de Grande Instance de Valence dans le cadre de l'instance opposant la Commune à M. GALEA enregistrée au Greffe sous le numéro 16/01183 ;
- ✓ confie la défense des intérêts de la commune à Maître élise MAMALET, avocat au barreau de Valence, Espace Saint Martin – 2 avenue du 45^{ème} Régiment – 26200 MONTÉLIMAR ;
- ✓ annule la délibération du conseil municipal de Lus-la-Croix-Haute n° 2014-90 du 03 novembre 2014 relative à l'affaire commune de Lus-la-Croix-Haute / M. GALEA – délégation au Maire pour ester en justice devant le Président du TGI de Valence, devenue sans objet ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-53 Subventions de fonctionnement 2016 aux associations et autres personnes de droit privé – demande complémentaire 2

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire intéressé par le sujet ne prends pas par au vote, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider la demande de subvention de 750,00 Euros présenté par l'association « L'USARP »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider la demande de subvention de 50,00 Euros présenté par l'association « Mémoire de la Drôme »,
➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-54 Restructuration et mise en accessibilité de la mairie – avenants au marché

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante que l'opération relative à la réhabilitation d'un bâtiment à destination de la restructuration et mise en accessibilité de la mairie est en voie d'achèvement. Toutefois il s'avère nécessaire de prévoir certains avenants pour assurer la fin des travaux, tels que figurant sur le tableau suivant :

Lots	Entreprises / montants validés	Avenants	Σ totale
Lot 1 : terrassement/aménagement extérieur	LAGIER BATIMENT	87 619,00 + 4 254,00	91 873,00
Lot 2 : non attribué	Choix économique du maître d'œuvre	néant	0,00
Lot 3 : menuiserie	ETS PETIOT	59 699,00 + 21 759,00	81 458,00
Lot 4 : isolation / pose de plaque de plâtre	AC TEC	30 745,00 néant	30 745,00
Lot 5 : carrelage	CAVEGLIA&MAR.	13 299,80 - 2 573,00	10 726,80
Lot 6 : peinture	ISOLBAT	16 205,00 - 3 729,00	12 476,00
Lot 7 : installations électriques	BESSAT	11 895,77 + 1 590,00	13 485,77
Lot 8 : plomberie / sanitaire / chauffage	JOUBERT	24 540,28 + 1 418,72	25 959,00
Total HT €		244 003,85 + 22 719,72	266 723,57

Considérant la nécessité de valider les différents avenants pour assurer la bonne fin de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- ✓ de valider l'ensemble des avenants positifs et négatifs tels que figurant sur le tableau présenté pour un montant

- global de + 22 719,72 € HT soit + 9,31 % du montant du marché,
- ✓ de prendre acte du nouveau montant global du MAPA fixé 266 723,57 € HT,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-55 Intervention ÉPORA – acquisition foncière

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante l'objet de la convention d'études et de veille foncière existant entre la commune de Lus-la-Croix-Haute et l'établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (éPORA). Il fait ensuite référence à l'étude de faisabilité pré-opérationnelle du site « Le Chamousset » présentée en préambule lors du précédent conseil municipal.

Considérant la possibilité de poursuivre l'opération en vue de l'acquisition foncière correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (LEFEBVRE, BERMOND, CARMEL, PARRON) décide:

- d'autoriser ÉPORA à engager les négociations auprès du propriétaire du site « Le Chamousset », ceci en vue de son acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-56 Signalétique – refacturation réalisation des panneaux auprès des sociaux-professionnels

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune de Lus-la-Croix-Haute a fait réaliser une étude au titre de la signalétique d'information touristique. Elle a pour objectif la mise en place d'une signalétique pertinente, coordonnée avec les Services du Département de la Drôme et devant répondre de plus aux contraintes inhérentes aux sites classés. La commune a donc décidé de grouper la commande de l'ensemble des panneaux des différents acteurs intéressés par le sujet pour assurer d'une part, la cohérence avec le cahier des charges correspondant et sur l'aspect financier, quant au prix négocié, d'autre part.

Considérant la possibilité de réclamer auprès des sociaux-professionnels le remboursement de la réalisation des panneaux relatifs à leurs différentes activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider la demande de refacturation, à prix coutant, des panneaux auprès des intéressés selon le modèle retenu, à savoir :
 - ✓ latte 1300x150 : 84,37 € HT soit 101,24 € TTC,
 - ✓ latte 1000x150 : 74,36 € HT soit 89,23 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-57 Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Lus-la-Croix-Haute / Châtillon-en-Diois / Luc-en-Diois

Monsieur le Maire fait état aux membres de l'assemblée délibérante de la rencontre du 02 juin 2016 à Recoubeau-Jansac avec Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques de la Drôme qui a annoncé la proposition de fermeture de la Trésorerie de Lus-la-Croix-Haute / Châtillon-en-Diois / Luc-en-Diois, au 1^{er} janvier 2017.

Considérant la possibilité de s'exprimer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- émet une motion contre la fermeture de la Trésorerie de Lus-la-Croix-Haute, Châtillon-en-Diois et Luc-en-Diois au 1^{er} janvier 2017 ;
- demande à Monsieur le Ministre des Finances d'attribuer les moyens et les missions pour que cette Trésorerie continue à assurer le conseil nécessaire aux communes de ce territoire.

N° 2016-58 SDIS 26 – convention de transfert des charges de bâtiment

Monsieur le Maire fait état aux membres de l'assemblée délibérante de l'arrivée prochaine d'un véhicule de secours supplémentaire sur le centre de secours de la commune. À ce titre, il rappelle l'existence d'une convention définissant les modalités de transfert des charges du bâtiment du centre d'incendie et de secours de Lus-la-Croix-Haute intervenu le 28 décembre 2001.

Considérant la possibilité de mettre à disposition une travée supplémentaire disponible afin d'autoriser le stationnement correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- approuve la mise à disposition auprès du SDIS 26 d'une travée supplémentaire ;

Fin de la séance : 22h00

Divers

- Néant.